



Synthèse des connaissances en sport sécuritaire 2021-2022

Sommaires exécutifs

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada 

Tous ces projets ont été financés par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

Table des matières

Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques pour assurer un processus de plainte centré sur les survivants/processus qui tient compte des traumatismes dans des secteurs autres que le sport.....	3
Expérience du sport sécuritaire vécue par des groupes marginalisés au Canada.....	5
Examen des politiques et codes relatifs aux plaintes dans les organismes hors du milieu du sport.	7
Les meilleures pratiques pour que les athlètes puissent signaler des cas de maltraitance.	9
Analyse comparative des initiatives mondiales de protection des athlètes avec un accent sur les mécanismes de rapport de grief dans le milieu sportif	11
Rien sur nous sans nous : Positions de groupes de survivants sur les processus de gestion des plaintes pour maltraitance	14
Meilleures pratiques pour les systèmes de traitement de plaintes	16
Examen de la portée des recherches sur la maltraitance dans les sports de niveau communautaire	17
Examen des programmes de soutien aux survivants de maltraitance dans le sport et d'autres domaines	20
De la connaissance à la pratique : Aperçus des expériences du processus de traitement des plaintes relatives à la sécurité dans le sport vécues par des athlètes de haut niveau.....	22

Titre :	Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques pour assurer un processus de plainte centré sur les survivants/processus qui tient compte des traumatismes dans des secteurs autres que le sport.
Chercheur :	Dre Delphine Collin-Vézina, PhD, Professeure titulaire, École de travail social, Université McGill
Collaborateur :	Valérie Hémond-Dussault, assistante de recherche, Centre de recherche sur l'enfance et la famille, Université McGill
Date :	Août 2022

Introduction :

Ce rapport porte sur la forte prévalence des expériences d'abus et de dysfonctionnement au sein des familles durant l'enfance et à l'adolescence ainsi que sur les expériences d'abus vécues par des jeunes dans des contextes sportifs. Les conséquences des traumas et les barrières au dévoilement dans ces deux contextes sont décrites afin de démontrer l'importance pour les organisations sportives de reconnaître les conséquences des traumas et de développer de meilleures pratiques afin d'assurer des réponses, politiques et pratiques sensibles aux traumas.

Résultats :

Afin de mieux intégrer les approches sensibles aux traumas, les organisations et les professionnels devraient porter une attention particulière à la complexité des traumas, et ce, à tous les niveaux, en se basant sur les six principes suivants (SAHMSA, 2014) :

- la sécurité ;
- la confiance et la transparence ;
- le soutien des pairs ;
- la collaboration et la mutualité ;
- la prise de pouvoir, les points de vue et les choix ;
- les questions culturelles, historiques et de genre.

Principales recommandations et conclusions :

Les recommandations prises en compte par les professionnels et les organisations qui souhaitent inclure des pratiques sensibles aux traumas doivent mettre l'accent sur le bien-être, les besoins, les droits et les préférences des individus. Ainsi, les professionnels et les organisations doivent développer des politiques, former le personnel et mettre en place des ressources qui sont sensibles aux traumas, et donc, qui prennent en considération la complexité des traumas.

Les recommandations sont les suivantes :

- considérer toutes les formes d'abus et non pas seulement les abus sexuels ;
- offrir une formation obligatoire à tous les membres du personnel ;
- développer des politiques organisationnelles sensibles aux traumatismes ;
- mettre l'accent sur le bien-être des individus ;
- développer des ressources et des lignes d'écoute pour les dévoilements qui sont indépendantes des organisations ;
- assurer le soutien des victimes à la suite d'un dévoilement.

Titre :	Expérience du sport sécuritaire vécue par des groupes marginalisés au Canada.
Chercheur :	Dre Janice Forsyth, PhD, Professeure, École de kinésiologie, Faculté d'Éducation, Université de la Colombie-Britannique
Date :	Septembre 2022

Introduction :

Cette synthèse des connaissances a pour but de dresser un inventaire des études existantes qui portent sur les expériences d'athlètes marginalisés en matière de sport sécuritaire, de décrire les constatations d'une manière qui peut contribuer aux prises de décisions du CRDSC et offrir des recommandations relatives aux politiques, à la recherche et aux pratiques. Une étude de la portée a permis de relever 19 questions qui devront faire l'objet d'une analyse approfondie.

Résultats :

Principales constatations :

1. les athlètes marginalisés signalent des taux d'abus en sport supérieurs à ceux des athlètes qui ne sont pas marginalisés;
2. différents groupes d'athlètes marginalisés présentent un risque plus élevé de subir différents types d'abus;
3. certains groupes d'athlètes marginalisés courent davantage de risques que d'autres, ce qui crée une hiérarchie des abus;
4. différents groupes d'athlètes, dans le même groupe identitaire, subissent différents types d'abus;
5. la taille restreinte des échantillons, la composition des échantillons et la conception de l'étude doivent être pris en considération en même temps que les constatations;
6. les multiples facteurs de risque d'abus qui se recoupent doivent être analysés;
7. il importe de comprendre comment les facteurs individuels, organisationnels et sociétaux fonctionnent séparément et relationnellement.

Principales recommandations :

1. adopter une approche intersectionnelle pour comprendre les expériences des athlètes marginalisés en matière de sport sécuritaire;
2. intégrer une « approche systémique globale » pour contrer les abus dans le sport;
3. effectuer des recherches sur les expériences des athlètes marginalisés en matière de sport sécuritaire;
4. former toutes les parties prenantes sur la manière de repérer et de contrer les abus auxquels les athlètes marginalisés font face;
5. mobiliser des athlètes marginalisés pour créer un système de sport sécuritaire qui répond à leurs besoins et intérêts.

Principales conclusions :

Le manque d'informations sur les expériences des athlètes marginalisés en matière de sport sécuritaire est un sérieux obstacle qui nuit à leur santé et leur bien-être, et qui les expose parfois à un grand risque de préjudices accrus. Si les recherches qui portent spécifiquement sur le sport sécuritaire en sont encore à leurs balbutiements, il existe un solide ensemble de connaissances qui examine la situation d'athlètes marginalisés exposés à des abus dans le milieu du sport, y compris au Canada. Ces connaissances peuvent être utilisées pour éclairer les politiques et pratiques en matière de sport sécuritaire tandis que de nouvelles recherches, qui porteront spécifiquement sur la sécurité en sport en tant que système global, pourront avoir lieu. Les chercheurs et praticiens devront accorder une attention particulière aux expériences complexes vécues par les athlètes marginalisés en tenant compte de la manière dont les différents facteurs au niveau individuel, organisationnel et sociétal interagissent et façonnent leurs expériences en ce qui a trait aux abus.

Titre :	Examen des politiques et codes relatifs aux plaintes dans les organismes hors du milieu du sport.
Chercheur :	Daphne Gilbert, L.L.M., Professeure, Faculté de droit, Université d'Ottawa
Date :	Août 2022

Introduction :

On m'a demandé de présenter une synthèse des connaissances sur le sujet suivant : « Examen de la gestion des plaintes dans des organismes hors du milieu du sport ». J'en ai choisi trois pour les décrire et les comparer : (i) le Barreau de l'Ontario (LSO) - Enquêtes en vertu de l'article 49.3 de la *Loi sur le Barreau*, (ii) Le Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario : Tribunal de discipline des *médecins et chirurgiens de l'Ontario*; (iii) « le Règlement 67b : Prévention de la violence sexuelle » à l'Université d'Ottawa, Ontario. J'ai abordé chaque politique/processus de plainte comme si j'étais la victime d'abus/harcèlement/violence à caractère sexuel afin d'évaluer l'accessibilité de la politique, l'exhaustivité et l'intelligibilité de chaque politique et si elle est appliquée dans une optique de soutien aux victimes.

Résultats :

Faits saillants des politiques quant à certaines de leurs forces et faiblesses :

1. Barreau de l'Ontario

Forces : (i) Le formulaire de plainte en ligne est facile à trouver; (ii) La page Web consacrée aux « plaintes » comporte un lien vers une FAQ utile; (iii) Le *Code de déontologie* des avocats comprend une définition exhaustive de ce qui constitue du « harcèlement sexuel » avec des exemples précis de comportement problématique.

Faiblesses : (i) Il a fallu des heures pour assembler les divers éléments du processus de plainte afin de savoir quelles sont les différentes autorités juridiques qui le guident; (ii) s'il est facile de déposer une plainte en ligne pour incompétence professionnelle, il est très difficile de trouver quoi faire si la plainte concerne un traumatisme sexuel.

2. Collège des médecins et chirurgiens

Forces : (i) Le Collège a un processus consacré aux plaintes à caractère sexuel et une politique de tolérance zéro pour tout contact sexuel entre un médecin et son patient; (ii) Le Collège offre un service de counselling aux victimes, dont le financement est pris en charge, peu importe qu'une plainte formelle soit déposée ou non.

Faiblesses : (i) Il y a peu d'information accessible au public indiquant quand le Collège fera enquête sur une plainte et comment il détermine si la plainte devrait faire l'objet d'une audience; (ii) si l'affaire est soumise à une audience, elle est conduite d'une manière quasi-judiciaire qui n'est pas axée sur la victime.

3. Règlement 67b : Prévention de la violence sexuelle de l'Université d'Ottawa

Forces : (i) La politique est exhaustive et établit le processus d'une manière claire et facile à comprendre;

(ii) L'Université d'Ottawa a un bureau chargé de recevoir les plaintes et de fournir de l'aide aux victimes; (iii) les plaignant(e)s peuvent bénéficier de mesures d'adaptation et /ou autres mesures provisoires sans déposer de plainte formelle.

Faiblesses : (i) Le site Web a un formulaire pour divulguer un incident en ligne, mais pas de formulaire pour déposer une plainte, ce qui est un peu déroutant; (ii) l'Université d'Ottawa a modifié sa politique récemment pour supprimer la tenue d'une audience orale, ce qui peut convenir à certaines victimes, mais d'autres pourraient préférer raconter leur histoire plutôt que de l'écrire.

Recommandations :

Après avoir décrit et comparé les trois politiques, nous avons dégagé les caractéristiques suivantes qui constituent des « meilleures pratiques » :

1. Une politique sur le harcèlement sexuel et les abus, ainsi que la procédure de plainte pour enclencher son application, devraient être facilement accessibles au moyen d'une simple recherche Google sur Internet;
2. Les organismes devraient avoir une équipe ou une personne-ressource chargée de recevoir les plaintes pour harcèlement sexuel et abus, qui peuvent être contactées par courriel ou téléphone, et leurs coordonnées devraient être bien en vue sur leur site Web;
3. Il devrait être facile de déposer une plainte;
4. Le processus de plainte devrait être facile à comprendre;
5. Les politiques devraient énoncer clairement ce qui constitue un comportement prohibé et définir de façon exhaustive de ce l'on entend par abus/harcèlement/violence à caractère sexuel;
6. Les politiques sur les abus/harcèlement/violences à caractère sexuel devraient être axées sur la victime et proposer des voies de résolution qui ne nécessitent pas de déposer une plainte formelle;
7. Lorsqu'une plainte formelle est déposée, les politiques devraient comporter des protections procédurales afin de réduire au minimum le risque de retraumatiser les victimes et de respecter les droits des intimés;
8. Les politiques devraient prévoir une large gamme de conséquences et sanctions possibles.

Titre :	Les meilleures pratiques pour que les athlètes puissent signaler des cas de maltraitance.
Chercheur :	Dre Gretchen Kerr, PhD, Doyenne et Professeure, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto
Collaborateur :	Erin Willson, MSc, Faculté de kinésiologie et d'éducation physique, Université de Toronto
Date :	Septembre 2022

Aperçu du rapport :

Il y a eu une augmentation du nombre de cas de maltraitance dans le milieu du sport divulgués publiquement par des athlètes, ainsi que de nombreuses études de prévalence faisant état de taux inquiétants de négligence et d'abus d'ordre psychologique, sexuel et physique. Toutefois, une proportion bien moindre d'athlètes signalent de façon formelle leurs expériences de maltraitance. On estime donc qu'une enquête s'impose afin de comprendre pour quelles raisons les athlètes ne signalent pas leurs expériences et de déterminer les conditions nécessaires pour que les athlètes fassent un signalement ainsi que la meilleure manière de les aider tout au long du processus de signalement. Cet examen de la littérature spécialisée vise à répondre à ces questions.

Cet examen de la littérature a permis de relever deux grands obstacles au signalement : (i) la normalisation des comportements d'abus et de négligence dans le milieu du sport, et (ii) la crainte des répercussions d'ordre personnel et professionnel que peut entraîner le dépôt d'une plainte formelle.

Selon ce que les athlètes ont déclaré, les conditions nécessaires pour qu'ils signalent leurs expériences de maltraitance comprennent l'éducation de toutes les parties concernées afin d'attirer l'attention sur la maltraitance, les comportements qui constituent de la maltraitance et les processus disponibles pour les signaler. Cet effort d'éducation sera important pour repérer les comportements inappropriés et prohibés, et démanteler le processus de normalisation. Les athlètes disent clairement également qu'ils ont besoin d'un endroit sûr et neutre pour signaler leurs préoccupations afin d'éliminer les préjugés et de réduire les risques de représailles.

Enfin, une approche qui tient compte des traumatismes est recommandée pour faciliter les signalements et soutenir les athlètes tout au long du processus de signalement. Une telle approche comprend les mesures suivantes :

1. Assurer la sécurité physique et émotionnelle tout au long du processus de signalement;

2. Insister sur la fiabilité et la transparence du mécanisme de signalement;
3. Encourager la collaboration de la victime et des fournisseurs de services;
4. Permettre à l'athlète de garder le contrôle durant le processus de signalement;
5. Reconnaître les structures d'oppression qui contribuent à faire en sorte que certains groupes vivent la maltraitance différemment;
6. Ménager la possibilité d'un soutien des pairs.

Principales recommandations :

Une synthèse de la littérature pertinente suggère les meilleures pratiques suivantes pour signaler des expériences de maltraitance :

1. Repérer les obstacles au signalement;
2. Fournir une éducation à toutes les parties prenantes du milieu du sport concernant les comportements inappropriés et prohibés, et les processus pour les divulguer et les signaler;
3. Se doter de processus de signalement sûrs, confidentiels et transparents;
4. S'assurer qu'il existe des processus pour recevoir les plaintes, faire enquête et rendre des décisions, qui sont externes et indépendants des organismes de sport;
5. S'assurer que les membres des instances d'enquête, d'audience et d'arbitrage représentent diverses identités;
6. Inclure des représentants des athlètes à tous les niveaux des organes indépendants;
7. Offrir aux athlètes des occasions de soutien par des professionnels et par des pairs;
8. S'assurer que des principes tenant compte des traumatismes sont intégrés dans tous les programmes éducatifs et processus de signalement;
9. Investir dans des mesures de prévention de la maltraitance.

Titre :	Analyse comparative des initiatives mondiales de protection des athlètes avec un accent sur les mécanismes de rapport de grief dans le milieu sportif
Chercheur :	Dre Sandra Kirby, PhD, Professeure émérite, Université de Winnipeg
Collaborateur :	Dre Yetsa A. Tuakli-Wosornu, MD, Faculté des sciences sociales et comportementale, Université de Yale
Collaborateur :	Alexandra Trochet, Lausanne
Date :	Septembre 2022

La protection des athlètes est une activité fondamentale pour le sport (Øvregård, 2019). Le CRDSC s'étant lancé dans le domaine de la protection des athlètes à l'échelle nationale au Canada, ce rapport porte sur les initiatives mondiales en matière de protection des athlètes en mettant un accent particulier sur les voies de signalement, incluant les mécanismes de gestion des cas. Les données proviennent de publications, de la littérature grise et de consultations d'experts et de personnel clé.

Un bref historique de l'évolution des mesures de protection est fourni afin d'illustrer le caractère récent des travaux ayant trait aux voies de signalement des incidents, les contributions des chercheurs, experts en droits de la personne, défenseurs et administrateurs, ainsi que le rôle que les Canadiens ont joué.

Les résultats sont les suivants :

Voies de signalement
Qui signale?
Que signalent-ils et quand?
Qui ne signale pas?
Avant le processus de signalement
Pendant le processus de signalement
Les cas particuliers du US Center for safe sport (USCSS) et du Comité olympique norvégien

Les voies de réponse et de signalement sont les processus que les athlètes (et autres acteurs du milieu du sport) utilisent pour soulever des préoccupations de manière informelle et formelle concernant des cas de maltraitance envers eux-mêmes ou d'autres. Toutefois, la protection de façon plus générale commence par la préparation (l'éducation et la prévention), puis suivent la *reconnaissance, la divulgation et le signalement, la réponse et le recours* (Tiivas et al., 2021). À cela nous avons ajouté une préoccupation

primordiale, soit les mesures de *réparation* pour ceux et celles qui s’engagent sur la voie du signalement. Dans ce cadre, les questions soulevées comprenaient : les principes qui sous-tendent les processus de signalement, la collaboration avec des experts en maltraitance des enfants en dehors du milieu du sport et la prise en considération des athlètes en tant qu’experts du vécu. Une attention particulière a été accordée aux paramètres de mesure : qui signale, que signalent-ils et quand, et qui ne signale pas. Nous concluons la première partie par un examen exhaustif du modèle particulier du modèle olympique norvégien. Selon cette approche, avec l’appui d’une loi du sport, les sports organisés doivent gérer leur propre processus de protection (aux côtés des processus prévus par la loi). Nous concluons cette partie avec une liste des questions soulevées, qui pourraient donner des pistes pour l’amélioration des mécanismes de signalement.

La partie suivante porte sur les récentes initiatives en matière de protection à l’échelle mondiale en mettant l’accent sur les processus de signalement. Les principales sont les suivantes :

Développements du CIO
<i>World Players Association UNI Global Union</i>
<i>Special Olympics International (SOI)</i>
<i>Sport Respects Your Rights</i>
<i>Safe Sport International (SSI)</i>
Fédération international des sociétés d’aviron
Jeux du Commonwealth
<i>Global Safe Sport Day</i>
UNICEF/FIFA

En conclusion, dorénavant il faudra notamment travailler avec d’autres organismes pour trouver un modèle universel qui permettra de protéger uniformément les athlètes, et bien sûr tous les acteurs du milieu sportif. Les processus de signalement du CRDSC en sont encore aux premiers stades de leur développement, ils ne sont donc pas encore fixes et devraient être ouverts aux leçons apprises dans d’autres milieux. Il serait donc souhaitable que le CRDSC, en plus de ses processus internes, examine quels types de mesures il devrait conserver et envisage de partager ses données avec des experts en protection de l’enfance dans le milieu du sport et autres milieux. Nous devons tirer des enseignements des cas existants. Les processus de signalement ne seront efficaces que s’ils inspirent confiance aux athlètes, s’ils sont transparents et s’ils permettent d’obtenir des recours et réparations justes. Ils doivent avoir l’air ouverts, transparents, dynamiques

et réceptifs. Et nous n'oublions pas que les processus de signalement doivent être équitables pour tous et toutes, y compris les personnes qui sont accusées de maltraiter les autres. La justice peut être améliorée si nous accordons une attention particulière à la gamme des différents recours possibles, pour les victimes et pour les personnes accusées.

Titre :	Rien sur nous sans nous : Positions de groupes de survivants sur les processus de gestion des plaintes pour maltraitance
Chercheur :	Dre Sandra Kirby, PhD, Professeure émérite, Université de Winnipeg
Collaborateur :	Dre Yetsa A. Tuakli-Wosornu, MD, Faculté des sciences sociales et comportementale, Université de Yale
Collaborateur :	Alexandra Trochet, Lausanne
Date :	Août 2022

Ce document présente une synthèse des points de vue de groupes de survivant.e.s concernant les processus de maltraitance. Étant donné la nouveauté du sujet, notre recherche n'est qu'un premier regard sur ce qui se trouve « là », dans le milieu du sport et inclut des informations venant d'autres milieux également. Nous utilisons une approche fondée sur les droits pour comprendre les rôles des survivant.e.s et groupes de survivant.e.s dans les processus de maltraitance. Pour lancer la conversation, nous avons fait le lien entre le langage de la maltraitance et le processus de maltraitance, et le langage de la protection globale. Ensuite nous avons défini les termes survivant.e.s et groupes de survivant.e.s dans le contexte des droits de la personne et du milieu du sport. Le contexte du sport est considéré comme un environnement particulier dans lequel les processus de maltraitance se produisent.

En nous concentrant sur les différents types d'abus et sur les facteurs organisationnels et individuels qui conduisent aux abus, nous avons pu mieux comprendre certains éléments du signalement de griefs. Après un examen de la littérature, en majeure partie de la littérature grise, des consultations ciblées auprès de cinq experts et des conversations avec trois personnes clés dont c'est le sujet d'intérêt et l'expertise, nous en sommes venus aux conclusions et recommandations suivantes.

Principales recommandations et conclusions :

#1	Faire participer les athlètes - autant ceux et celles qui s'identifient comme survivant.e.s que les autres	a) Contributions aux politiques
		b) Éducation et sensibilisation
		c) Recherche
		d) Processus de signalement de griefs
		e) Réparation
#2	Appuyer les athlètes actifs en matière de politiques, de pratiques et de recherche	
#3	Sélectionner les athlètes	
#4	Risques d'impliquer les survivant.e.s/groupes de survivant.e.s dans les voies de signalement de maltraitances	
#5	Mesures du succès de l'implication des athlètes/survivant.e.s	

Nous estimons que le succès du CRDSC dépendra largement de l'engagement authentique des athlètes, y compris ceux et celles qui s'identifient comme survivant.e.s, envers un système de protection bien structuré, bien étudié et bien doté en personnel, qui gère et prévient les cas d'abus d'un bout à l'autre du processus de signalement des griefs.

Titre :	Meilleures pratiques pour les systèmes de traitement de plaintes
Chercheur :	Dr. Eric McIntosh, PhD, Professeur, Université d'Ottawa
Date :	Septembre 2022

Ce rapport porte essentiellement sur les meilleures pratiques pour les systèmes de traitement des plaintes. Ainsi, il examine la question du point de vue de l'organisme qui conçoit et exploite le système de traitement des plaintes, de la personne qui dépose la plainte elle-même, et de la personne qui s'occupe de sa réception. Étant donné que le traitement d'une plainte peut se comparer à un « échange » par lequel les deux parties (plaignant.e et intimé.e) prennent part à diverses formes de communication (écrite et orale), ce rapport fournit des détails sur le processus et sur les besoins/désirs du/de la plaignant.e, qui peut avoir besoin de diverses formes de soutien additionnel. Le rapport décrit en outre certains moyens que l'organisme et l'intimé.e peuvent utiliser pour simplifier le processus pour le/la plaignant.e tout en respectant l'enquête indépendante qui peut nécessiter une expertise externe à l'organisme (p.ex. juridique).

Ce rapport a été compilé afin de mettre en lumière certaines des « meilleures pratiques » connues tirées de la littérature sur le traitement des plaintes dans le milieu du sport et autres milieux. Des précisions sont données sur le savoir-faire administratif nécessaire pour concevoir et exploiter un système de traitement des plaintes qui correspond aux meilleures pratiques. La possibilité de recourir à une expertise additionnelle est par ailleurs intégrée au rapport, qui suppose la création et l'obtention d'un soutien pour les victimes et survivant.e.s tout en protégeant les droits de la personne accusée jusqu'à ce qu'une enquête ait été menée à terme. La mise en place d'un système de traitement des plaintes réussi nécessite des ressources considérables et un investissement continu pour former les employés, travailler avec divers experts, suivre et évaluer la réception des plaintes et autres processus, et rendre compte des résultats au système sportif. Ce rapport mettra en relief le besoin d'investissement continu dans ces domaines et se penchera sur certains aspects connus de la communication qui devraient être pris en considération pour aider les organismes à concevoir et exploiter un système de plainte robuste, qui est plus facile à utiliser par les plaignant.e.s et à leur intérêt à cœur.

Titre :	Examen de la portée des recherches sur la maltraitance dans les sports de niveau communautaire
Chercheur :	Dre Katie Misener, PhD, Professeure, Université de Waterloo
Collaborateur :	Haley Baxter, MA, Université de Waterloo
Date :	Août 2022

Introduction :

Le secteur du sport communautaire offre aux enfants et aux adultes des occasions de participer à des activités sportives récréatives et compétitives. Au Canada, le secteur du sport communautaire comprend les clubs de sport locaux, appelés organismes communautaires de sport (OCS), qui fonctionnent principalement en tant qu'organismes sans but lucratif composés de membres et comptent largement sur des bénévoles pour la gouvernance, le fonctionnement et l'encadrement. Étant donné la grande proportion de bénévoles, d'enfants et de familles qui sont intégrés au système communautaire de sport, il est crucial que les OCS fournissent des occasions de pratiquer le sport en toute sécurité et s'assurent que les programmes et installations sont protégés contre toutes formes de maltraitance.

Méthode et objectifs de la recherche :

Notre rapport utilise une méthodologie d'étude de la portée (Arksey et O'Malley, 2005; Levac et al., 2010) pour réaliser une revue de la littérature empirique (revue par les pairs) sur la maltraitance dans le milieu du sport communautaire. Les objectifs spécifiques de l'étude de la portée sont les suivants : (1) fournir une analyse exhaustive de la littérature empirique, revue par les pairs, liée de façon générale à la maltraitance dans le milieu du sport de niveau communautaire/local; (2) déterminer si et comment la maltraitance dans le milieu du sport communautaire est comprise dans la littérature de recherche selon le CCUMS, le type de parties prenantes étudiées, le lieu des recherches et les méthodes de recherche utilisées jusqu'à présent; (3) repérer les lacunes dans les recherches liées à la maltraitance dans le milieu du sport communautaire, qui pourront faire l'objet de recherches futures et être utilisées pour guider les politiques et pratiques.

Constatations :

- Bien que le sport communautaire offre des occasions de pratiquer le sport à des personnes de tous les âges, les recherches sur la maltraitance dans le milieu du sport communautaire sont réalisées surtout dans des contextes de sport pour les jeunes;
- Les formes interpersonnelles de maltraitance (psychologique, physique et sexuelle) sont celles qui sont le plus étudiées dans le milieu du sport communautaire, la maltraitance psychologique étant le comportement

prédominant observé chez et entre les groupes de parties prenantes (p.ex. entraîneurs, officiels, athlètes, parents, administrateurs);

- Plusieurs types de comportement visés dans le CCUMS sont relativement peu étudiés dans les recherches sur le milieu du sport communautaire (p.ex. conditionnement, transgression des limites, discrimination, exposition d'un participant à un risque de maltraitance, complicité, omission de signaler, signalement intentionnel d'une fausse allégation, entrave ou manipulation des procédures, et représailles);
- La maltraitance dans le milieu du sport communautaire est une préoccupation mondiale, qui a fait l'objet de recherches publiées dans 22 pays;
- Les principales méthodes de recherche employées dans les études empiriques sur la maltraitance dans le milieu du sport communautaire sont les entrevues et les sondages.

Principales recommandations et conclusions :

- Les organismes de sport de tous les niveaux du système sportif devraient adopter un langage uniforme et communiquer clairement avec le public et les membres des clubs de sport afin de promouvoir une compréhension et une responsabilité partagées;
- Les organes directeurs doivent fournir une aide directe aux OCS pour la mise en œuvre des politiques et lignes directrices en matière de code de conduite;
- Des procédures de signalement et de reddition de compte doivent être établies au niveau communautaire, en particulier lorsque les administrateurs/dirigeants exercent un pouvoir, mais ne sont pas formés ou outillés. Les OCS devraient être tenus de soumettre des plans de responsabilisation en matière de sport sécuritaire annuellement à leurs organismes de sport provinciaux et territoriaux, et leurs membres (p.ex. AGA);
- Il y a lieu de coordonner et de simplifier la formation sur la sécurité dans le sport qui est donnée aux bénévoles, parents et athlètes afin de mettre au point des ressources qui sont applicables dans tous les contextes de l'OCS dans de nombreux sports. L'éducation fournie doit incorporer davantage de formation qui demande aux participants de faire un travail de réflexion (p.ex. auto-évaluation) et notamment de se pencher sur leur propre vécu et leurs expériences avec des entraîneurs. La formation doit inclure une composante sur l'équité et la diversité (p.ex. antiracisme) en rapport avec la maltraitance;
- Les OCS devraient imposer de strictes conséquences aux parents ou entraîneurs qui ont un comportement abusif ou irrespectueux envers les officiels;
- Pour obtenir un changement dans l'ensemble du système, il faudra pouvoir compter sur de plus fortes coalitions en matière de sport sécuritaire entre les politiciens, les

- décideurs, les enseignants dans les écoles, les entraîneurs et les familles;
- Il existe très peu de données indiquant le taux réel de maltraitance dans le milieu du sport communautaire et, de ce fait, la prévalence statistique est relativement peu connue, à l'exception de quelques études plus vastes;
 - Il existe de nombreuses possibilités de faire avancer la recherche sur la maltraitance dans le milieu du sport communautaire, notamment en diversifiant les types de méthodologies employées, les participants étudiés et les contextes (p.ex., lieu géographique, type de sport) ainsi que d'autres bourses interdisciplinaires.

Titre :	Examen des programmes de soutien aux survivants de maltraitance dans le sport et d'autres domaines
Chercheur :	Dre Margo Mountjoy, MD et PhD, Professeure, Faculté de médecine familiale, Université McMaster
Collaborateur :	Erin Willson, MSc, Université de Toronto
Date :	Août 2022

Introduction :

Malgré l'existence de documents réglementaires qui établissent le droit des athlètes à un milieu sportif sécuritaire où il n'y a pas de maltraitance, les preuves scientifiques démontrent clairement une prévalence de la maltraitance dans tous les sports et à tous les niveaux. Les effets négatifs de la maltraitance dans le sport sur la santé et le bien-être des athlètes qui en sont victimes peuvent être durables et dévastateurs. Les organismes de sport ont donc le devoir de soutenir les athlètes victimes de maltraitance dans le sport.

Résultats :

Dans le milieu du sport

Dans la littérature scientifique, la nécessité de fournir un soutien multidisciplinaire aux athlètes victimes de maltraitance est bien documentée, ce qui confirme la nécessité d'élaborer des politiques et programmes. Il n'y a aucune publication dans la littérature scientifique, qui porte sur des programmes de soutien aux athlètes survivant.e.s, l'évaluation des programmes actuels ou les exigences de tels programmes, mettant ainsi en relief une importante lacune dans la recherche. Plusieurs organismes de sport ont élaboré des programmes de soutien aux athlètes survivant.e.s, qui comprennent divers services pour répondre aux besoins dans les domaines médical, juridique et financier, et qui sont publiés sur leurs sites Web.

Dans d'autres domaines

Les survivant.e.s d'actes de violence recherchent diverses formes de soutien formel (p.ex. médecins, centres de crise, lignes d'assistance) et informel (p.ex. famille, amis, collègues). Les survivant.e.s ont généralement besoin d'une multitude de soutiens durant leur processus de guérison et l'existence d'un réseau de soutien collaboratif serait donc le plus efficace. Les programmes de soutien qui ont de bons résultats sont ceux qui tiennent compte des traumatismes et placent les survivant.e.s au centre de leur traitement, offrent des soins individualisés, des choix et une souplesse tout au long du processus de guérison.

Principales recommandations et conclusions :

Politiques

- Les recherches fondées sur des données probantes appuient l'élaboration de politiques dans les organismes de sport afin d'offrir un soutien multidisciplinaire et spécifique au contexte, aux athlètes survivant.e.s de maltraitance dans le milieu du sport.
- D'après un examen des programmes existants de soutien aux athlètes survivant.e.s, l'élaboration de politiques pour soutenir les athlètes survivant.e.s de maltraitance dans le milieu du sport devrait tenir compte des éléments suivants : besoins en santé physique et mentale, soutien d'un ombuds pour s'orienter dans les processus de signalement et processus juridiques, soutien juridique et compensation financière.

Pratiques

- Selon les meilleures pratiques indiquées dans des programmes de soutien aux athlètes survivant.e.s, qui n'ont pas été publiés, un programme pancanadien de soutien aux survivant.e.s devrait être conçu pour inclure *i)* un soutien répondant aux besoins en matière de santé physique et mentale; *ii)* un soutien pour s'orienter dans les processus de signalement et processus juridiques, *iii)* un soutien juridique; et *iv)* une compensation financière appropriée.

Recherche

- Étant donné le manque de publications sur l'existence de programmes de soutien aux athlètes, l'évaluation de tels programmes et l'identification des ressources requises, il existe des lacunes de la recherche dans tous ces domaines.

Il existe des cadres d'analyse de la mise en œuvre dans la littérature sur la médecine du sport pour évaluer les programmes de prévention des blessures et, dans d'autres domaines, pour évaluer les initiatives en matière de santé publique. Ces cadres d'analyse peuvent être adaptés et utilisés pour évaluer de façon systématique et objective l'efficacité des programmes de soutien aux athlètes survivant.e.s.

Titre :	De la connaissance à la pratique : Aperçus des expériences du processus de traitement des plaintes relatives à la sécurité dans le sport vécues par des athlètes de haut niveau
Chercheur :	Dre Jennifer Walinga, PhD, Professeure, Faculté de communication et culture, Université Royal Roads
Date :	Août 2022

Introduction :

Cette synthèse des connaissances sur les expériences du processus de traitement des plaintes relatives à la sécurité dans le sport vécues par des athlètes de haut niveau, au Canada et ailleurs, fournit un résumé exhaustif de principes clés qui pourront servir à guider le processus de plainte du BCIS et établir une liste de mesures et d'indicateurs à utiliser pour suivre et évaluer le processus de plainte à l'avenir.

Principaux résultats :

Principaux aspects des expériences du processus de plainte :

- Communication et clareté;
- Politiques et procédures, soutien et conseils;
- Indépendance et pouvoir;
- Accès.

Qui sont influencés par des facteurs organisationnels plus généraux :

- Structures et systèmes organisationnels;
- Leadership et culture.

Qui sont façonnés par des hypothèses socioculturelles :

- Le sport est exempt et différent - colonialisme;
- Le leadership est contrôle et domination - paternalisme;
- Le sport est masculin - patriarcat;
- Le leadership sportif est exempt et autonome - impérialisme;
- Les médailles sont le but et la priorité - capitalisme;
- La haute performance est violente - militarisme.

Principales recommandations et conclusions :

- Recadrer le processus de plainte dans le contexte d'une culture sportive plus large de bienveillance et de responsabilité;
- Recadrer le sport : de surmonter la douleur à repousser les limites;
- Recadrer le but du sport : de domination et privilège à expériences positives pour tous;
- Recadrer le sport sécuritaire : de surveillance et contrôle à compréhension et transparence;
- Recadrer la pratique du sport : d'un modèle hiérarchique à un modèle de partenariat.

Tous ces projets ont été financés par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.